

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 JUIN 2024

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19H00 - Heure de fin : 21H00

Participants :

Titulaires présents : Mrs et Mmes CARAVATI-BRESSON Maryline, JURETTIGH Arnaud, BELUCHE Olivia, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAELI Freddy, DURPOIX Adeline, DUDORET Annabel, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Animateur :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme BELUCHE Olivia

Absents excusés :

néant

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

1. Visite des nouveaux locaux de la Mairie
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024
3. Délibération pour l'installation de vidéo-surveillance
4. Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
5. Discussion générale sur les projets en cours

Relevé des avis ou des décisions :

1 - Visite des nouveaux locaux de la Mairie

La Maire propose aux membres du Conseil Municipal de visiter les nouveaux locaux du secrétariat de Mairie, situés dorénavant 1 rue de la Neuville à Saint-Germain.

Ce déménagement respectera l'engagement de la commune quant aux économies énergétiques conséquentes qui en découlent. De plus, les conditions de travail des employés sont dorénavant assurées par un meilleur aménagement des espaces de travail.

Elle rappelle que le changement de siège social de la mairie a entraîné un changement de N° Insee, ainsi que l'attribution d'un nouveau numéro de téléphone et d'adresse email.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal du 29 avril 2024 à l'unanimité.

3- Délibération pour l'installation de vidéo-surveillance

La Maire revient sur la séance du Conseil du 18 décembre 2023 qui faisait état d'une réflexion de la part des membres du conseil et sur la possible installation sur la commune d'un dispositif de vidéosurveillance (selon la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 codifiée au code de la sécurité intérieur), qui permettrait de sécuriser : voirie, ouvrages de stationnement, prévention de la délinquance, ... soit par l'achat et pose du matériel, soit par la location avec souscription d'un contrat de maintenance avec une société qui permettrait d'avoir une installation évolutive avec le temps.

La transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéo protection ne peuvent être mis en œuvre par les autorités publiques compétentes que dans les finalités précisées à l'article L 251-2 du code de la sécurité intérieure.

Après étude, elle propose de mettre en place l'installation de 4 caméras fixes et 5 ponts radio ainsi qu'une caméra nomade mobile avec boîtier Urbanbox, sur la voie publique et dans des lieux ouverts au public avec renvoi des images (enregistrées ou non) vers un poste central.

La société Jet1oeil de Chemaudin et Vaux (25), a fait une proposition de devis qui a été retenu comme suit :

- Mise en place d'un système de vidéo surveillance numérique avec enregistrement et relecture sur une durée de 15 jours, 10 jours pour la caméra autonome
- Exploitation de 5 caméras IP réparties sur 5 sites.
- Pour les 4 caméras fixe installées : rue du Saulcy, rue des Ecoles, au rond-point de la pharmacie et au cimetière, un serveur BB100 et disque de 18 Téras sont prévus pour absorber l'ajout éventuel de caméras par la suite (avec une limite de 20 caméras au total) pour un montant total de 508.47€ HT mensuellement , avec location sur 60 mois (maintenance comprise)

La caméra nomade sera installée au point R. La Commune en fait l'acquisition pour un montant 5 089€ HT. À cela s'ajoutent 29€ HT par mois (abonnement carte SIM avec un engagement de 24 mois minimum).

- Les travaux de câblage seront réalisés par la société Jet1oeil sur les différents sites excepté pour les nouveaux locaux de la Mairie où les câbles seront tirés par l'électricien en charge de la rénovation.
- La visualisation des vidéos sera effectuée depuis la Mairie à partir d'un PC fourni par la mairie dans un local dédié et la visualisation sera effectuée par internet.
- Une formation des utilisateurs au logiciel d'exploitation sera assurée
- Des travaux seront réalisés par les services techniques de la mairie tels que : l'apport d'une alimentation électrique permanente en 230V aux coffret Jet1oeil à l'école de la mairie.
- La Mairie prévoit la rédaction d'un arrêté pour occupation de la voie publique pour les lieux concernés.
- La nacelle sera fournie par la société
- Il convient d'effectuer une démarche auprès de la Préfecture (avec l'aide de Jet1oeil) afin de déposer une demande d'autorisation d'installation
- Les panneaux d'information seront fournis par la société

La Maire soumet au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

La Maire explique que par délibération du 28 mars 2011, réactualisée les 25 août 2014, 27 mai 2017, 29 avril 2020, 31 mai 2021 , le 27 juin 2022 et le 22 mai 2023 le conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L 2333-6 et suivant du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément aux articles L 2333-9, L2333-12 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, lesquels seront applicables au 01/01/2025.

En effet le CGCT prévoit que chaque année avant le 1^{er} juillet, le conseil municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune dans une proportion maximum égale à l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L 2333-12 du CGCT) et ce, sous réserve que l'augmentation ne dépasse pas 5€ par m² par rapport à l'année précédente (article L 2333-11 du CGCT).

Ainsi sur la base du B de l'article L 2333-9, le tarif maximum sert de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2[°] et 3[°] du dit article, s'élèvera pour la commune de Saint-Germain à 18.60€ par m² à compter du 01/01/2025, conformément aux taux de croissance IPC/N-2 (source INSEE), la collectivité comptant moins de 50 000 habitants.

La Maire soumet au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe le tarif à 18.60€ du m² à compter du 01/01/2025 pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage s'effectue au moyen d'un procédé non numérique d'une superficie inférieure ou égale à 12 m²,
- autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Discussion générale sur les projets en cours :

A/ Dématérialisation de la télétransmission des actes administratifs en Préfecture :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir espérer bénéficier d'une dotation de la DETR il convient de prendre un engagement de principe sur la dématérialisation de la transmission des actes en Préfecture.

L'assemblée à l'unanimité donne son accord sur le principe.

B/ Fresque du Climat :

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que samedi 15 juin de 9h à 12h aura lieu une présentation portant sur la "Fresque du Climat" ayant pour objectif de sensibiliser le public sur la pollution et propose aux conseillers municipaux intéressés d'y participer.

C/ Travaux en cours :

Mr JURETTIGH présente aux membres du Conseil les différents travaux en cours sur la commune à savoir :

- l'enfouissement des réseaux téléphoniques et de basse tension
- la réfection des trottoirs
- le levé topographique du réseau d'eaux pluviales au Chemin de la Goutte
- au foyer : étude des offres de crédits de différentes banques afin de poursuivre la rénovation .
- le nettoyage de puits perdus aura lieu courant juin
- nouvelle mairie : reste la toiture à faire nettoyer
- les 3 garages communaux : un devis a été demandé à la "Menuiserie Pinot" afin de changer les portes
- Caniveaux : une réfection à côté des Services Techniques est prévue (l'entretien sera à charge de la commune)

- la CCPL, BC2i et Véolia vont procéder au renouvellement du réseau d'eaux usées rue de Faucogney et Route de Lantenot. Cela pourra nous aider à résoudre les problèmes d'inondations.

Il conviendrait de vérifier si des usagers ne sont pas encore raccordés et de les contacter.

D/ Tableau de permanences des élections européennes :

Madame la Maire présente les permanences prévues des Conseillers municipaux le jour des élections.

E/ Festivités du 14 juillet :

Madame la Maire propose à l'assemblée de réitérer la participation de la commune aux festivités du 14 juillet et demande aux élus des idées quant aux jeux et lieu qui pourraient être proposés.

Le choix d'un pique-nique est pris avec un petit concours de boules de pétanque, jeux de quilles, ... au foyer.

Des banderoles pourraient être posées aux entrées du village afin d'espérer communiquer avec un maximum d'usager.

La secrétaire de séance,



BELUCHE Olivia

La Maire,



CARAVATI-BRESSON Maryline

